

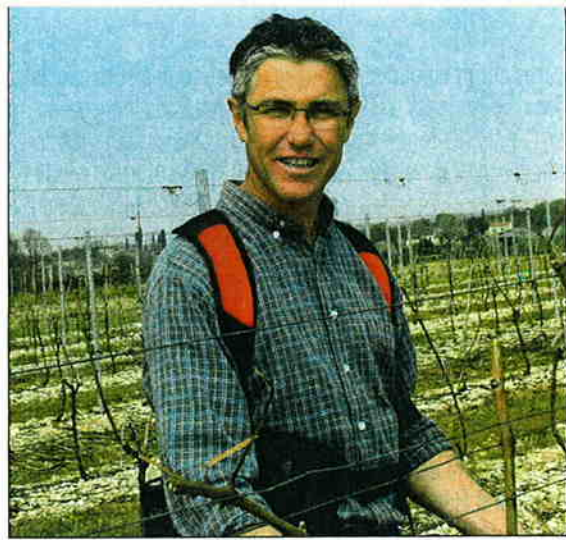
Le Paysan vigneron



REVUE RÉGIONALE
VITI-VINICOLE
DES CHARENTES ET DU BORDELAIS

- FEVRIER 2009 n° 1092 -

UNE PAGE SE TOURNE



Jean-Yves Marilleau.

Inscrite au cœur du vignoble Fins Bois, la Cave du Liboreau, à Siecq, a fusionné fin d'année 2008 avec Syntéane, le groupe coopératif charentais dont la branche viticole occupe aujourd'hui une position de premier plan au sein de la coopération viticole charentaise. Même motivée par de bonnes raisons, la fusion-absorption représente toujours un concentré d'émotions et d'interrogations pour la coopérative absorbée. Rencontre avec Jean-Yves Marilleau, président de la Cave du Liboreau depuis treize ans.

à la ronde, c'est un des pans les plus dynamiques du tissu coopératif qui se délite. Autour de la table du conseil d'administration, le président perd ses principaux collègues impliqués dans la filière viticole et, faut-il le dire, vit douloureusement d'apprendre la nouvelle par la bande. « Ils sont partis sans rien dire, sans éclats de voix ni débat. C'est ce qui fait le plus mal. » Quelque part, les principes coopératifs sont bafoués. « La somme des intérêts individuels met en péril le collectif. Nous en étions là. » La cave va-t-elle pouvoir faire jouer les statuts pour s'interposer aux départs ? En reprenant la présidence il y a treize ans, J.-Y. Marilleau hérite d'une situation de fait. Depuis des décennies, Le Liboreau joue à fond la carte des vins de table et des jus de raisins, dans une période de faibles QNV et de récoltes plus abondantes qu'aujourd'hui. Une politique menée à la satisfaction de tous car elle met du « beurre dans les épinards. » Mais, revers de la médaille, la coopérative consent aux apports partiels et aux allers-retours, en se montrant oublieuse des pénalités. De toute façon, eut-elle voulu les appliquer aujourd'hui qu'elle aurait dû « bétonner » bien davantage ses statuts. Ainsi la cave se retrouve-t-elle devant le fait accompli, sans moyen de réagir.

PRENDRE LES DEVANTS

Que faire ? Rester seul sans bouger, en constatant la baisse des ha et en attendant que les stocks de Cognac et de Pineau chutent de façon dramatique ? Ou prendre les devants, pendant que la situation est encore saine ? Le président penche pour la seconde solution et son conseil d'administration le suit dans son analyse. « Face à un niveau de production trop bas, qu'advient-il ? La structure ne peut plus faire face aux charges fixes, aux charges de personnel devenues aujourd'hui incompressibles. Depuis un an et demi, les cours du Cognac et du Pineau nous aidaient beaucoup mais cet effet conjoncturel ne devait pas masquer la réalité, la baisse des surfaces et la chute des stocks. » Jean-Yves Marilleau prend l'initiative de rencontrer les gens de Syntéane, qu'il connaît bien. Le Liboreau possède une distillerie en commun avec Syntéane et la coopérative de l'île de Ré au sein de l'Union de Mosnac. Par ailleurs, la coopération a l'habitude de se serrer les coudes sur le chapitre des Vins de pays et du Pineau. « De toute façon, il n'y avait pas 36 structures capables de répondre à toutes nos activités et nous, dans la situation où nous nous trouvons, nous avons besoin d'une solution globale ! » S'ensuit au printemps et en début d'été 2008, une série de navettes entre Le Liboreau et Syntéane avec, à chaque fois, un retour vers le conseil d'administration du Liboreau, où la question de confiance est posée : « On arrête ou on continue ? » Le résultat du vote n'est pas difficile à deviner. Syntéane ne s'engage pas à la légère. Elle demande, en toute logique, à examiner les comptes. « Nous avons clôturé sur un bon bilan, je tiens à le souligner » précise Jean-Yves Marilleau. Arrêter en plein vol alors que tout va bien au niveau des comptes peut sembler paradoxal. Pourtant cette apparente contradiction s'explique aisément, par l'effet mécanique des

« J'avais le sentiment que nous avions atteint un point de non-retour ». Jean-Yves Marilleau ne le cache pas. C'est au nom de la sagesse et de la rationalité qu'il a défendu l'idée de se fondre dans une autre structure. Mais à écouter son cœur ou ses « tripes », l'aurait-il fait ? « On ne travaille pas pendant des décennies pour donner les clés à un autre organisme. On ne me fera jamais dire ça. Ce n'est pas une évolution logique des choses. » Seulement voilà, le principe de réalité rattrape les hommes comme les entreprises. Et, à la Cave du Liboreau, le principe de réalité s'est manifesté sous la forme d'une défection d'adhérents, et donc d'ha. En régime de croisière, en plus de ses surfaces vins de pays et vinification à façon, la coopérative viticole disposait, il y a peu de temps encore, d'un socle d'Ugni blanc d'environ 110 ha orientés vers le Cognac et le Pineau. Ces ha constituaient le noyau dur de la coopérative, ceux-là mêmes qui avaient permis à la cave de s'adapter aux heurs et malheurs de la région. Après certains départs à la retraite (exploitations reprises par des vigneron non-coopérateurs), cette surface avait fondu de quelques dizaines d'ha. Mais à 90 ha, le pari était encore jouable. Sauf qu'en quelques années, la cave constate l'évasion de 48 ha, le fait des plus gros adhérents de la structure, apporteurs à 100 %, happés par les « sirènes du négoce ». Leurs récoltes continuent d'être vinifiées par la coopérative - il faut faire tourner l'outil - mais « ne reviennent plus à la maison ». Un manque se creuse sur la partie commercialisable. Au niveau de la vente des Pineaux et Cognacs, ne restent plus que 42 ha de vins blanc Cognac, répartis sur dix-douze exploitations. « Le nœud du problème réside là, dans la perte de ces 48 ha » résume J.-Y. Marilleau. A quinze kilomètres